

LA SURVEILLANCE DES DENRÉES ALIMENTAIRES EN FRANCE

Mélanie HELLER, Michael PETITFRERE

IRSN

31 rue de l'écluse 78116 Le Vésinet Cedex

melanie.heller@irsn.fr
michael.petitfrere@irsn.fr

La surveillance radiologique de l'environnement en France constitue une des missions permanentes confiées à l'IRSN¹. Dans ce cadre, l'Institut réalise une surveillance régulière autour des sites nucléaires, en parallèle de celle mise en place par les exploitants nucléaires, mais aussi une surveillance générale du territoire. Les activités menées dans ce domaine visent notamment à renforcer la connaissance des niveaux de radioactivité dans les différentes matrices environnementales – comme les denrées – sur l'ensemble du territoire national, à détecter toute élévation anormale des niveaux de radioactivité dans l'environnement et à contribuer à l'évaluation de l'exposition des populations autour des installations nucléaires.

Une veille régulière portant sur les niveaux d'activités dans les denrées est ainsi réalisée à l'échelle nationale par l'IRSN, et repose depuis 2009 sur une collaboration avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et leurs réseaux de préleveurs de productions végétales et animales.

Cette veille radiologique concerne notamment le lait et les céréales, qui font l'objet d'un suivi depuis le début des années 1960 et permettent de disposer de chroniques relatives aux retombées des essais atmosphériques d'armes nucléaires et de l'accident de Tchernobyl ainsi qu'à leur rémanence. Elle concerne également les légumes-feuilles pour leur capacité de captation des retombées et des rejets atmosphériques des installations nucléaires. D'autres denrées sont également prélevées pour leur représentativité (poissons, mollusques...) ou pour disposer de données complémentaires, comme la viande ou le vin.

L'IRSN a par ailleurs débuté en 2019 un processus de campagnes annuelles d'analyse de denrées de grande consommation dont la production est largement répartie sur l'ensemble du territoire métropolitain, à raison d'un prélèvement par région administrative, afin de déterminer chaque année des ordres de grandeur de la radioactivité dans un aliment spécifique. Cette surveillance relative aux « denrées communes » est complétée par une surveillance portant sur des denrées dites « symboliques » qui correspondent à des aires géographiques définies et reconnues par l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO).

L'objectif de cette présentation est de décrire les contrôles radiologiques réalisés sur les denrées en France métropolitaine et dans les DROM-COM par l'IRSN avec l'appui de la DGAL et de la DGCCRF. Après un rappel des objectifs de la surveillance alimentaire, la stratégie de surveillance, notamment les différents indicateurs prélevés ainsi que les radionucléides recherchés sera exposée, suivie d'exemples de résultats illustrant l'évolution des niveaux d'activités dans les denrées et les résultats récents obtenus sur les denrées « communes et symboliques ».

¹ Décret n°2016-283 du 10 mars 2016 relatif à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.